



Mon ex refuse que je voi ma fille

Par **zarkos**, le **14/10/2009** à **13:35**

Bonjour, rnvoila mon ex conjointe (avec qui j ai hue une fille que j ai recunnu) qui a quitter le domicile avec ma fille sans me laisser d adresse ne veut pas que je la voi ou que je l es chez moi seul.rnA- telle le droit alor qu'aucun jugement na etait prononcé ? rnet comme je les prevenu des date ou je souhaité avoir ma fille avec moi (elle ma dit qu elle m en empêcherais) par lettre en reco et accusée que risque t el rnrtout le monde me dit que j ai le droit de voir ou prendre ma fille quand je veux mai j ai rien en papier pour montré a mon ex qu elle arret de faire n importe quoi ce pour le bien de ma fille car de sont coté je n est plus d espoir !rnmerci

Par **pyramidas**, le **15/10/2009** à **11:51**

J'ai le meme probleme que toi! Les femmes utilisent souvent leurs enfants comme monnaie d'echange sans se soucier des impacts psychologiques! Ecris au JAF du lieu de residence de ton enfant! Tu devras payer une pension alimentaire mais elle n'aura plus le choix! De plus pour les papier, il faut que tu demandes un acte de naissance voir un duplicata du livret de famille à la mairie du lieu de naissance! Courage! Tu as autant de droits que ton ex!

Par **zarkos**, le **16/10/2009** à **22:27**

merci j ai fait tout ca il me reste a attendre mai je vais quand meme voir ma fille des que je le peut avant le jugement et sinon connait tu un texte de loi qui dit que les parents on les meme droit que je lui montre car elle s imagine que je peut la voir que en sa presence ce qui est faut mai j ai rien d'ecrie pour lui faire comprendre merci !